



Publié sur Caisse de Prévoyance Sociale (<http://www.cps.pf>)

[Accueil](#) > e-Services CPS

Employeurs, ne vous déplacez plus pour effectuer vos déclarations ! Inscrivez-vous et accédez gratuitement à votre compte employeur à tout moment 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

[Accédez au site des e-services](#)



Sommaire

Quels sont les avantages d'adhérer aux e-services ?

Une solution simple, pratique et sécurisée pour vos démarches administratives, qui vous offre l'avantage de déclarer vos salariés en ligne, d'un suivi de votre compte employeur et de limiter ainsi les risques de retard et de pénalités. Plus besoin de vous déplacer ou de nous transmettre la version papier de vos déclarations, la déclaration en ligne suffira.

Ci-dessous les fonctionnalités disponibles :

- d'assurer la déclaration de salaire et de main d'oeuvre (DMO) en ligne de vos salariés
- d'effectuer en ligne la déclaration préalable à l'embauche d'un nouveau salarié (DPAE)
- de consulter et d'éditer les ordres de recettes
- de consulter le compte employeur
- de recevoir une alerte pour les dates importantes liées à la déclaration de salaires et de main d'oeuvre et le paiement des cotisations
- d'éditer une attestation pour appels d'offres.

Comment vous inscrire en ligne ?

Ce service vous concerne ? Inscrivez-vous en ligne, depuis chez vous...

1. Connectez-vous sur l'adresse <https://employeur.cps.pf> et remplissez le formulaire d'adhésion.
2. Confirmez votre inscription en suivant les instructions contenues dans le mail qui vous sera envoyé. Vous disposez d'un délai de 48 heures pour effectuer cette opération. Passé ce délai, une nouvelle inscription vous sera nécessaire.
3. Editez votre contrat d'adhésion : Dès la confirmation de votre inscription, vous recevrez un mail accompagné du contrat d'adhésion. Imprimez et signez-le.
4. Déposez votre contrat* d'adhésion signé au service Cotisations, au Fichier Central, l'antenne mobile "bus CPS" ou dans l'une des Antennes polynésiennes de la CPS.

Vous avez besoin d'un accompagnement ou d'une aide ?

Ecrivez-nous à cotisations@cps.pf.

URL source (modified on 12/09/2016 - 14:04): <http://www.cps.pf/espace-employeur/vos-services-en-ligne/e-services-cps-espace-employeur>